

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les commandes de nos clients ne sont enregistrées que conformément aux conditions de vente ci-dessous, nonobstant les clauses contraires qui peuvent y figurer, à moins qu'elles n'aient été acceptées expressément.
2. Nos offres ne sont valables que si elles ont été acceptées dans le délai qui y est fixé.
3. **LES MARCHANDISES VOYAGENT TOUJOURS AUX RISQUES ET PERILS DE L'ACHETEUR, MEME LORSQU'ELLES SONT VENDUES FRANCO.** Il appartient donc au destinataire de prendre toutes dispositions en cas d'avaries ou de manquants pour sauvegarder les droits des parties vis-à-vis du transporteur conformément aux dispositions des art. 105 et suivants du Code de Commerce.
4. Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. La non-exécution ou le retard dans l'exécution des commandes qui résulterait:
 - soit du non-respect des conditions de paiement par l'acheteur
 - soit de la transmission tardive par l'acheteur des renseignements nécessaires pour l'exécution de la commande,
 - soit de la force majeure, d'incendie, d'inondation, de grève, d'émeute, de pénurie de matières premières, de retard dans les transports ou de tout autre événement dont nous n'aurions pas la maîtrise, ne peut justifier une annulation de la commande ou donner lieu à une indemnité.
5. **D'UN COMMUN ACCORD AVEC LES ACHETEURS, LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES MARCHANDISES EST SUSPENDU JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, SANS QUE CELA AIT UNE INCIDENCE SUR LE TRANSFERT DES RISQUES. LES MARCHANDISES LIVREES ET NON PAYEES, POURRONT ETRE REVENDIQUEES MEME EN CAS DE REGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DE BIENS DANS LES CONDITIONS DE LA LOI 80 335 DU 12 MAI 1980 et loi du 25/01/85. LA GARANTIE DE RESERVE DE PROPRIETE DES MARCHANDISES NON PAYEES SE REPORTE SUR TOUTES LES MARCHANDISES EN STOCK NOUS APPARTENANT.**
6. Aucune réclamation ne pourra être admise :
 - a. si elle est formulée plus de 8 jours après réception des marchandises par le client ou par un tiers pour un compte.
 - b. Si les marchandises ont été transformées ou incorporées à d'autres matériaux ou d'une manière générale ne se trouvent plus dans l'état où nous les avons livrées, dès lors que les défauts ou vices de fabrication faisant l'objet de la réclamation pouvaient être décelés lors des vérifications préalables à l'utilisation ou à la transformation. Dans tous les cas, nous n'acceptons le retour des marchandises qu'après accord de nos services commerciaux.
7. Nous ne donnons d'autres garanties que celles de livrer une marchandise conforme à nos échantillons ou autres références habituelles. Notre garantie se limite au remplacement des produits reconnus défectueux par notre Société, à l'exclusion du paiement de tous autres dommages.
8. Dans le cas où un paiement ou une acceptation de nos traites n'est pas effectué à sa date, toutes les sommes dues, même celles qui ne sont pas encore à échéance, deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable. **Les sommes dues seront majorées de 1,5% dès le lendemain de la date d'échéance. En cas d'intervention d'un service de recouvrement, une majoration de 10% sera appliquée pour couvrir les frais. Un règlement anticipé ne donne pas lieu à remise.**
9. **LES LITIGES RELATIFS A NOS VENTES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DE NOTRE SIEGE SOCIAL.** Toutefois, nous nous réservons la possibilité de saisir éventuellement le tribunal du Siège ou du domicile de l'acheteur.